

34) 4°) AUTORISATION de prélever sur les fonds libres une somme de 1.000.000 de Fr

Messieurs, *Budget*

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de prélever sur les fonds libres de l'exercice 1961, pour le chap. XXXIII art. 1 - Charges sur les exercices antérieurs, une somme de 1.000.000 de Fr pour la confection de mobilier scolaire en 1960.

Cette opération sera régularisée au prochain budget supplémentaire./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
M. Denis, le 29 juillet 1961  
p. le Maire et par délégation  
de M. le Secrétaire Général  
M. Bolotte*